Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20261012-81_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 12 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 06 octobre 2026
Nombre de conseillers e*n exercice :* 23 *Présents : 17* *Votants :* 19

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 12 octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :
M. DUTEIL Bruno, Maire

Mme BERREE Brigitte, M. ROUX Etienne, Mme CHOPIN Agnès, M. CLOUET Jean-Yves, Mme LE PLUART-BRILLAND Mathilde, M. BLAIRON Cédric, adjoints

Mme BERTIN Christine M. DUBREIL Denis, Mme MOISAN Marie-Annick, Mme LECARPENTIER Florence, Mme DUMERAT Emilie, Mme SAMARCQ Marie, M. DESMASURES Ludovic, Mme BLANDIN Aurore, Mme CARISSAN Fanny, Mme FLEURY Samantha, conseillers.

EXCUSÉS : M. JACOB Christophe, M. DEBROIZE Hubert M. COLLET Mathieu, M. TEXIER Chris

ABSENTS : Mme DUGUE Mélanie, M. BELAN Hugo

Monsieur COLLET Mathieu donne pouvoir à Monsieur ROUX Etienne
Monsieur JACOB Christophe donne pouvoir à Monsieur DUTEIL Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : DESMASURES Ludovic ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Délibération n°81/2026
Conseil Municipal – Approbation du règlement intérieur

M. le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.
conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213503311-20261012-81_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 19 pour)

- ***APPROUVE*** le règlement intérieur ci annexé

Pour extrait conforme, le 12 octobre 2026,

Le Maire,
Bruno DUTEIL

Le Secrétaire de séance
DESMASURES Ludovic

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.